BARREAU DE GRASSE : LE DISCOURS OFFENSIF DU BÂTONNIER ROLAND RODRIGUEZ

C'est en présence des représentants des municipalités du ressort du TGI de Grasse et de son président Michael Janas, des avocats du Barreau et de ceux du conseil de l'Ordre, des représentants des huissiers et notaires, des officiers de police et de gendarmerie, et de nombreuses personnalités que le nouveau Bâtonnier Roland Rodriguez a présenté ses vœux, vendredi soir, à une nombreuse assistance. Il a livré à cette occasion un discours offensif qui va donner matière à réflexion.

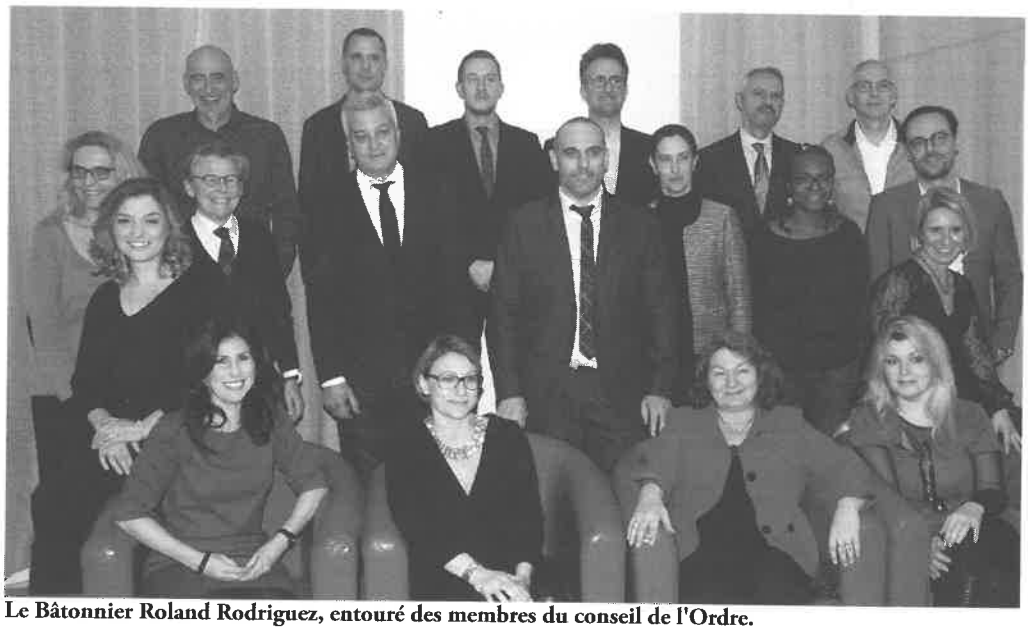

Le Bâtonnier Roland Rodriguez, entouré des membres du conseil de l'Ordre.

Remous et agacements

Ce rendez-vous a permis au successeur du Bâtonnier Jean-Marc Farneti de faire part de quelques-unes de ses préoccupation et des actions qu'il compte mener *"dans la franchise et la transparence"*, avec le soutien de ses instances. *"J'entends moderniser notre Ordre. Il nous faudra mener un travail interne important, afin de rattraper un retard certain dans l'organisation et l'efficience des services rendus (...) Il nous faut rendre un meilleur service aux confrères, être plus réactif. Chaque demande doit trouver une réponse claire dans un délai raisonnable, cela nécessitera des méthodes de travail différentes"*.

Il a ainsi annoncé le retour de l'oralité dans le traitement des différends entre confrères au moyen d'un *"référé déontologie"* qui permettra d'apporter des réponses rapides.

Il a déjà ouvert le conseil de l'Ordre en organisant une première séance publique qui a pu provoquer ici et là *"des remous voire des agacements"* mais qui a aussi généré des débats de qualité beaucoup plus sereins.

"Je veux que les avocats de Grasse soient conquérants, pour occuper notre territoire et aller bien au delà".

Le Bâtonnier a l'ambition d'améliorer la communication interne et externe pour que le 15ème Barreau de France puisse *"promouvoir la diversité et la compétence de ses membres"* et faire entendre sa voix à chaque fois que cela sera nécessaire.

"Je me réjouis du travail que nous pourrons mettre en place avec les magistrats, pour aborder les sujets de façon volontariste (...) Nous pourrons ainsi co-construire, dans le respect mutuel".

Des mesure "funestes"

Évoquant les bouleversements en cours dans le monde de la justice, le Bâtonnier Rodriguez a parlé de la loi Travail qui à ses yeux est *"symptomatique d'une dérive néfaste. Adoptée dans la torpeur de la période estivale, elle a privé les conseils de prud'hommes d'une partie de leur pouvoir d'appréciation et de leur pouvoir de juger. En barêmisant les indemnités allouées en cas de licenciement abusif, elle a tout simplement réduit à sa plus simple expression l'individualisation de la décision de justice et la réparation intégrale du préjudice"*.

Il a aussi évoqué les appels, estimant que le second degré *"se "meurt"* après le décret du 6 mai 2017 rendant la procédure d'appel *"diabolique"* avec *"un formalisme extravagant"*.

"Je crains que les chantiers de la justice en 2018 ne surpasse 2019" avec des *"mesures funestes"* annoncées comme l'exécution provisoire de principe avant l'appel. Ou encore que des lieux de justice soient dans les départements *"vidés de leur substance"* pour l'adaptation aux contraintes organisationnelles.

J.-M. CHEVALIER

T.C DE CANNES : LES BONS CHIFFRES DU COMMERCE

Les conditions d'exercice de notre mandat de juge ont été récemment modifiées par des mesures nouvelles, en particulier la limitation de la durée des mandats. Ces dispositions *"influent directement sur l'organisation et le fonctionnement de la juridiction"*, a expliqué M. Cousin, président du Tribunal de commerce de Cannes, lors de l'audience de rentrée solennelle. *"C'est une nouvelle règle contraignante dans la mesure où les juridictions commerciales voient partir définitivement des juges formés et compétents au moment même où souvent ils ont atteint, au terme de 14 ans de mandat, l'âge de la retraite, et bénéficient alors de plus de temps à consacrer à la juridiction"*.

Au niveau des immatriculations au registre du commerce et des sociétés, l'année 2017 n'a pas connu de progression par rapport à 2016, mais il y a eu beaucoup moins de radiations, ce qui fait en fin d'exercice une augmentation d'environ 1000 immatriculations d'entreprises actives.

"Si l'amélioration de la situation économique de la région s'est confirmée au cours de l'année 2017, le bassin cannois, paradoxalement, a connu une nouvelle hausse significative des défaillances d'entreprises : les ouvertures de procédures collectives se sont élevées à 316 contre 256 en 2017, soit 60 entreprises de plus" a relevé le président.

Une nouvelle fois, il a incité les chefs d'entreprise à venir se placer sous la protection du tribunal lorsque leurs affaires rencontrent des problèmes. *"Je ne peux que garder espoir de voir l'ensemble des acteurs économiques venir plus vite prendre contact avec nous lorsque de graves difficultés se font jour. On verra alors certainement augmenter les chances de redressement des entreprises dont on constate qu'elles restent statistiquement très basses, de l'ordre de 3 à 5 % toutes ouvertures confondues. Car ce n'est certainement pas avec plaisir que les juges de ce Tribunal doivent prononcer la liquidation judiciaire de plus de 90 % des entreprises dont ils ont à connaître de leurs difficultés financières"*.